DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Janvier 2016

OBJET : Domaines départementaux de Roques-Hautes et de l'Arbois - Convention avec l'INRA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la conclusion avec l'INRA de la convention de collaboration de recherche sur les domaines départementaux de Roques-Hautes et de l'Arbois jointe au rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention et tous les actes afférents.

Ce rapport entraine une contribution annuelle du Département de 14 000,00 €. La dépense sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016, programme 10186, Espaces Naturels Départementaux – Fonctionnement, nature 65-738-6574.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Annie Citton Directeur du Service des Séances de l'Assemblée